

DECRET N° 94-16 du 26 Janvier 1994

Portant nomination de Monsieur
Lehady SOGLO en qualité de Chargé
de Mission du Président de la
République;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Monsieur Lehady SOGLO est nommé Chargé de Mission du Président de la République.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 Janvier 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



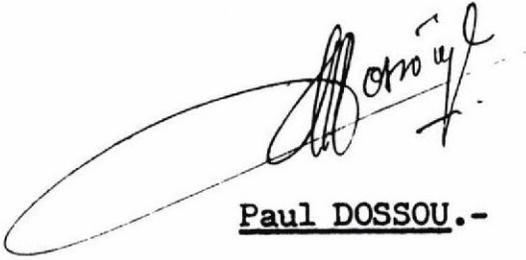
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat,



Désire VIEYRA.-

Le Ministre des Finances,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'DOSSOU', is written over a large, horizontal oval scribble.

Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 MEDN 2 MF 2 SGG 2 INTERESSE 1.-